

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 11

7 janvier 1998

SOMMAIRE

Andersen Consulting Holdings and Finance, S.à r.l., Luxembourg	page 520	Luxgas-Handel, S.à r.l., Uebersyren	498
Andersen Consulting Ventures, S.à r.l., Luxembourg (La) Boétie, S.à r.l., Luxembourg	524	Lux-Parachini, S.à r.l., Schuttrange	498
Consortium Tidanplus Intermar S.A., Luxembourg Fiduciaire Epis S.A., Luxembourg	495	Luxriver S.A., Luxembourg	501
Fiduciaire Richemond (Holdings) S.A., Luxembourg Finance for Danish Industry International S.A., Luxembourg	503	Maninco Limited, S.à r.l., Luxembourg	502
Finicred S.A., Luxembourg	482, 485	Mawashi Geri S.A., Luxembourg	502
Fondation Lions Vaincre le Cancer	482	Mecan S.A., Angelsberg	502
Fototype S.A., Luxembourg	528	Metal Service S.A., Bettange-sur-Mess	503
F.P.G. S.A., Luxembourg	486, 487	Mondinvest S.A., Luxembourg	502
Frexpo Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg F.S.A. International S.A., Luxembourg	485	Multifinance and Investment Holding S.A., Luxembourg Muyle Réseaux, S.à r.l., Luxembourg	503
Graff et Fils, S.à r.l., Luxembourg	494	NC, S.à r.l., Luxembourg	503
(The) Graniberia Fund, Sicav, Luxembourg	516	Neverfail, S.à r.l., Luxembourg	505
Haas & Partner, S.à r.l., Munsbach	486	North Transit S.A., Luxembourg	505
Hartford Holding S.A., Luxembourg	487, 488	Nosbaum & Jossa Communications, S.e.n.c., Luxembourg Oblicic, Sicav, Luxembourg	506
Hidari Holding S.A., Luxembourg	489	Pandininvest S.A., Luxembourg	507
Hofra-Lux, S.à r.l., Munsbach	488	Pro Dieltchen, S.à r.l., Junglinster	505
Holding du Veneto S.A., Luxembourg	489	Ratiopharm Luxembourg S.A., Munsbach	507
Holding du Vicenza S.A., Luxembourg	489	Recalux, S.à r.l., Wasserbillig	507
Ibitec S.A., Luxembourg	490	Recover, S.à r.l., Munsbach	507
IIG Holding S.A., Luxembourg	490	Red Wings S.A., Luxembourg	508
Immobilière de la Rocade S.A., Luxembourg	489	Rising Star S.A.H., Luxembourg	508
Immo Idéal, S.à r.l., Dahlem	490	Ritzurei International S.A., Luxembourg	507
Immo-Gérances, S.à r.l., Luxembourg	490	Santa Clara S.A., Luxembourg	509
Infini S.A., Luxembourg	491	Sarah S.A., Luxembourg	509
Info-Holding S.A., Luxembourg	491	Saturnia Holding S.A., Luxembourg	498
Inpla S.A., Luxembourg	491	SCD S.A., Differdange	508
Intercoiffure Eddy, S.à r.l., Luxembourg	492	Sensei International S.A., Luxembourg	508
Intercom, S.à r.l., Luxembourg	492	Sharkey S.A., Luxembourg	513
Jado Holding Company S.A., Luxembourg	491	Shuriken S.A., Luxembourg	513
Japan Index Fund 300, Sicav, Luxembourg	492	Sico S.A., Luxembourg	514
Jouvence et Wagemans, S.à r.l., MC et BR, S.à r.l., Luxembourg	492	Siga Holding S.A., Luxembourg	513
Juvaco S.A., Luxembourg	492	(Manuel) Silva, S.à r.l., Luxembourg	514
J.V.M., S.à r.l., Wickrange	493	Simalux, S.à r.l., Luxembourg	514
K & D Industrienanlagen A.G., Remich	493	Siola S.A., Luxembourg	512
Kent Investment Holding S.A., Luxembourg	493	Sofival S.A., Luxembourg	514
King's Court Holding S.A., Luxembourg	493	Sogalux, S.à r.l., Luxembourg	514
Kintetsu World Express (Benelux) B.V., Aéroport de Luxembourg	494	Specaly Aligros S.A., Howald	515
Komiashi S.A., Luxembourg	494	Specaly International S.A., Luxembourg	514, 515
Koshiguruma S.A. Holding, Luxembourg	494	Stardust S.A., Luxembourg	515
Lavande S.A., Luxembourg	495	Stingray Holding S.A., Luxembourg	516
Louisiane S.A., Luxembourg	496	Taxi Lorscheid, S.à r.l., Howald	515
LTF ChemTank, S.à r.l., Luxembourg	496	Telecom Matrix, S.à r.l., Luxembourg	516
Luxdynamic S.A., Luxembourg	493	Telepost Holding S.A., Luxembourg	509, 512
		Texinvest S.A., Luxembourg	516
		Third Millennium Challenge S.A., Luxembourg	517
		Tonfa International S.A., Luxembourg	528
		Transnational Capital Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	498
		Utopia Participations S.A., Steinfort	517

FIDUCIAIRE EPIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

Le soussigné, Carion Jean-Louis, indépendant, demeurant à Luxembourg, 6, rue Jean Engling, donne sa démission avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997 de sa fonction d'administrateur de la société FIDUCIAIRE EPIS S.A., ayant sons iège social à L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

Fait et passé à Luxembourg, le jeudi 18 septembre 1997.

J.L. Carion.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 498, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37461/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

FIDUCIAIRE RICHEMOND (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 34.670.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 1997,

- La délibération sur les comptes annuels au 30 avril 1996 et au 30 avril 1997 est reportée à une date ultérieure.

- Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 3 octobre 1997.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37462/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

FINICRED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 28.231.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 15 mai 1997

La démission des administrateurs, MM. J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg;

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg;

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINICRED S.A.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

(37465/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 27.614.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the shareholders of FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INTERNATIONAL S.A., with head office in Luxembourg, 672, rue de Neudorf, R. C. Luxembourg no. B 27.614, incorporated by notarial deed before the undersigned notary, on 17th March 1988, and as such duly published in the Mémorial C, Special Listing of Companies (Recueil Spécial des Sociétés et Associations), number 144, as of 30th May 1988,

in an extraordinary general meeting.

The meeting of shareholders started at 9.30 a.m. and was presided over by Mr Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman then designated as secretary Mrs Rikke Waaben, general manager, residing in Luxembourg.

The meeting of shareholders then duly designated as scrutineer Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Luxembourg.

The board thus composed as above, then drew up the attendance list, which having been signed by any shareholder present and any representative in proxy, as well as by the members of the board and the notary, will be enclosed with the present minutes, together with any proxy.

The chairman then declared and requested the notary to acknowledge the following:

Following the attendance list, all shareholders representing the entire share capital of four billion Luxembourg francs (4,000,000,000.- LUF), are rightfully represented at the meeting, and may as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda, even without prior convening notices.

The agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Modification of article 3 of the statutes.

The new wording proposed for article 3 is as follows:

«The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

It may lend or borrow with or without security, provided that any moneys so borrowed may only be used for the purposes of the Company, or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the company; in general, it may undertake any operations directly connected with these objects. The company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain commercial or financial establishment open to the public. The company may, however, participate in the establishment and development of any industrial, commercial or financial enterprise. Generally, it may render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise. Also, the Company may borrow in any form and in connection therewith issue bonds, debentures and otherwise evidences of indebtedness. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation that it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

2. Abrogation of article 16 of the statutes.

3. Modification of the wording of article 25 of the French translation of the statutes.

4. Renumbering of the articles of the statutes.

5. Miscellaneous.

The meeting of shareholders, having given its approval to such propositions from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

Article 3 as modified will have the following wording:

«**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

It may lend or borrow with or without security, provided that any moneys so borrowed may only be used for the purposes of the Company, or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the company; in general, it may undertake any operation's directly connected with these objects.

The company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain commercial or financial establishment open to the public. The company may, however, participate in the establishment and development of any industrial, commercial or financial enterprise. Generally, it may render every assistance, whether, by way of loans, guarantees or otherwise. Also, the Company may borrow in any form and in connection therewith issue bonds, debentures and otherwise evidences of indebtedness.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation that it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Second resolution

Article 16 is cancelled.

Third resolution

In the French translation of the articles of association, the words «l'assemblée générale annuelle» are replaced twice by «l'assemblée générale ordinaire».

Fourth resolution

The articles of association shall be renumbered following the cancellation of article 16.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, and fees of any kind whatever to be borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately fifty thousand Luxembourg francs (50,000.- LUF).

With no outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman closed the meeting at 10.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires de FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 672, route de Neudorf, R. C. Luxembourg n° B 27.614, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 17 mars 1988, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 30 mai 1988, numéro 144,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures et est présidée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire, Madame Rikke Waaben, directeur général, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de quatre milliards de francs luxembourgeois (4.000.000.000,- LUF), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts.

La nouvelle rédaction proposée pour l'article 3 est la suivante:

«La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et dans toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, étant entendu que les montants empruntés peuvent être utilisés uniquement pour les besoins de la Société ou des sociétés qui sont des filiales de la Société, associées respectivement affiliées à celles-ci; en général, elle peut effectuer toutes opérations en rapport direct avec cet objet.

La société n'aura ni directement ni indirectement aucune activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ou financier ouvert au public. La Société pourra toutefois prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle, commerciale ou financière. Généralement, elle pourra prêter toute assistance au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La Société pourra également émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.»

2. Abrogation de l'article 16 des statuts.

3. Modification de l'article 25 de la traduction française des statuts.

4. Renumerotation des articles des statuts.

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires, ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'article trois aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et dans toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, étant entendu que les montants empruntés peuvent être utilisés uniquement pour les besoins de la Société ou des sociétés qui sont des filiales de la Société, associées respectivement affiliées à celles-ci; en général, elle peut effectuer toutes opérations en rapport direct avec cet objet.

La société n'aura ni directement, ni indirectement aucune activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ou financier ouvert au public. La Société pourra toutefois prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle, commerciale ou financière. Généralement, elle pourra prêter toute assistance au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La Société pourra également émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'article 16 est abrogé.

Troisième résolution

Dans la traduction française des statuts sociaux, les termes «assemblée générale annuelle» sont remplacés à deux reprises par «assemblée générale ordinaire».

Quatrième résolution

Du fait de l'abrogation de l'article 16, il sera procédé à la rénumérotation des articles des statuts.

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée à 10.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, R. Waaben, J.-P. Reiland, F. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 1997, vol. 403, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

E. Schroeder.

(37463/228/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 27.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 octobre 1997.

E. Schroeder

Notaire

(37464/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

FOTOTYPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 13, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 16.302.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(37466/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

FREXPO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 27.209.

The balance sheet as per December 31st, 1995, registered in Luxembourg, on October 10th, 1997, vol. 498, fol. 50, case 8, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on October 13th, 1997.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward: LUF (379,345.-)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1997.

Signature.

(37469/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

F.S.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 23, rue Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 53.787.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

(37470/652/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Signatures
Deux administrateurs

HAAS & PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 56.937.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37472/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

F.P.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 261, rue d'Iltzig.
R. C. Luxembourg B 56.759.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de F.P.G. S.A., R. C. B n° 56.759, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page n° 1081.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, consultant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Malou Rauchs, employée privée, demeurant à Ehlerange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 1.250 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune et constituant le capital social de LUF 1.250.000,- sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités après avoir eu connaissance de l'ordre du jour en question.

2. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée à la présente pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Suppression du 1^{er} alinéa de l'objet social.
- b) Transfert du siège social.
- c) Révocation et nomination de deux administrateurs.
- d) Révocation et nomination du commissaire aux comptes.
- e) Autorisation au conseil d'administration pour la nomination d'un administrateur-délégué.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer définitivement le premier alinéa de l'objet social.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 261, rue d'Iltzig, L-1815 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateur:

- Monsieur Frédéric Fabre et Madame Edith Cateau.

En conséquence, l'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Carlo Arend, consultant, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Georges Kirsch, commerçant, demeurant à Belvaux.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes:

- la société FIGED avec siège social à Luxembourg.

En conséquence, l'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à nommer Monsieur Philippe Goffredi, entrepreneur de constructions, demeurant à Villeneuve-sur-Auvers (France), aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte s'élève approximativement à la somme de LUF 25.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Arend, R. Galeota, M. Rauchs, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 102S, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 9 octobre 1997.

P. Bettingen.

(37467/202/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

F.P.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 261, rue d'Iltzig.

R. C. Luxembourg B 56.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 9 octobre 1997.

P. Bettingen.

(37468/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.562.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Xavier Leydier, employé privé, demeurant à Thionville,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme HARTFORD HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.562,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du vingt-deux septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme HARTFORD HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 659 du 19 décembre 1996.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital social pourra être porté à vingt millions de francs français (20.000.000,- FRF) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 22 septembre 1997, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF) à cinq cent mille francs français (500.000,- FRF) par l'émission de deux mille cinq cents FRF par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts et a admis la société anonyme BLOOMFIELD HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, à la souscription des deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles.

Les deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société BLOOMFIELD HOLDING S.A., prénommée,

ici représentée par Monsieur Xavier Leydier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 septembre 1997, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs français (500.000,- FRF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Leydier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 102S, fol. 10, case 9. – Reçu 15.350 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

F. Baden.

(37473/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

F. Baden.

(37474/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

HOFRA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.

R. C. Luxembourg B 53.333.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37476/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

HIDARI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 27.245.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 20 juin 1997

La démission des administrateurs, MM. L. Van Loey, E. Patteet et M. Van Ginderen, est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg;

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg;

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIDARI HOLDING S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(37475/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

HOLDING DU VENETO, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.164.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 27 mai 1993.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 52, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING DU VENETO
Signature

(37477/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

HOLDING DU VICENZA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.524.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 7 octobre 1993.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 52, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING DU VICENZA
Signature

(37478/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

IMMOBILIERE DE LA ROCADE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Réunion du Conseil d'administration en date du 13 Septembre 1997

Le Conseil d'administration prend, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. La démission de M. Raymond Birgen pour des raisons personnelles est acceptée. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires de lui accorder pleine décharge de ses fonctions.

2. M. Thierry Bernard, ingénieur diplômé, demeurant à Uebersyren, est coopté comme administrateur. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Sa cooptation sera soumise pour approbation à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

G. Bernard	E. Bernard
Président-administrateur-délégué	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 40, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37486/200/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

IBITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.486.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c

Signature

(37480/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

IIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 54.583.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 26 mai 1997

La démission des administrateurs, MM. J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg;

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg;

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IIG HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(37481/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

IMMO IDEAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8352 Dahlem.
R. C. Luxembourg B 25.617.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37482/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

IMMO IDEAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8352 Dahlem.
R. C. Luxembourg B 25.617.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37483/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

IMMO-GERANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 17.606.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c

Signature

(37484/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

INFINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 33.773.

Société constituée le 8 mai 1990 par-devant Maître Réginald Neuman, acte publié au Mémorial C, N° 410 du 6 novembre 1990. Les statuts de la société ont été modifiés le 18 juin 1991 par le même notaire (Mémorial C, N° 10 du 13 janvier 1992) et le 31 janvier 1997 (Mémorial C, N° 260 du 28 mai 1997).

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue le 4 septembre 1997 au siège social de la société que les actionnaires ont libéré en date du 7 août 1997 le capital social, de sorte que le capital souscrit de 41.850.000,- LUF est maintenant entièrement libéré.

Pour extrait
Pour *INFINI S.A.*
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 498, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37487/279/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

INFO-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 44.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 498, fol. 42, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37488/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

INPLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.

R. C. Luxembourg B 33.249.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(37489/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

JADO HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 31.473.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 15 mai 1997

La démission des administrateurs, MM. L. Van Loey, E. Patteet et M. Van Ginderen, est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg;

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg;

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JADO HOLDING COMPANY S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(37492/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

J.V.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 2, rue du Bois.
R. C. Luxembourg B 30.368.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(37496/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

K & D INDUSTRIEANLAGEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 3, Esplanade.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 2 octobre 1997, vol. 259, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(37497/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.505.

Les statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1997.

J. Delvaux.

(37498/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

KING'S COURT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 38.458.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 juin 1997

La démission des administrateurs, MM. J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg;

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg;

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KING'S COURT HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(37499/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

LUXDYNAMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.333.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 52, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

(37507/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

GRAFF ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 222, rue du Rollingergrund.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1997, vol. 498, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

GRAFF ET FILS, S.à.r.l.

(37471/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

KINTETSU WORLD EXPRESS (BENELUX) B.V.

Siège social: L-1110 Aéroport de Luxembourg, Luxair Cargo-center.
R. C. Luxembourg B 35.375.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 novembre 1996

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration que Monsieur Jean-Marie Thill a été nommé gérant de la succursale de Luxembourg et que sa signature est requise pour tous les engagements de la succursale luxembourgeoise de la société KINTETSU WORLD EXPRESS (BENELUX) B.V.

Bon pour publication.

Luxembourg, le 9 octobre 1997.

Signature

Le mandataire du gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37500/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

KOMIASHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 30.760.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 15 mai 1997

La démission des administrateurs, MM J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. Directors, S.à.r.l., 23 rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. Management, S.à.r.l., 23 rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. Services, S.à.r.l., 23 rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

KOMIASHI S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(37501/652/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

KOSHIGURUMA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 28.033.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 18 juin 1997

La démission des administrateurs, MM J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. Directors, S.à.r.l., 23 rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. Management, S.à.r.l., 23 rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. Services, S.à.r.l., 23 rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

KOSHIGURUMA S.A. HOLDING

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(37502/652/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

LA BOETIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 58.895.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 septembre 1997 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

Changement dans la gérance de la société LA BOETIE, S.à.r.l.

Procès-verbal

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Bello Martial, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Mme Munch Lyliane et comme scrutateur, Mme Lorang-Dorn, tous présents et ce acceptant.

Résolutions

1.) Par votes spéciaux, l'assemblée nomme Mme Lorang-Dorn Francine gérante technique de la société LA BOETIE, S.à.r.l. avec effet immédiat.

2.) Mme Lyliane Munch qui était gérante à ce jour, est nommée gérante administrative à partir de ce jour.

3.) Mme Lorang-Dorn pourra engager avec sa seule signature la société jusqu'à un plafond de 50.000,- LUF. Pour chaque engagement au-delà de ce montant, la signature conjointe avec la gérante administrative est obligatoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature	Signature	Signature
Le Président	Le Secrétaire	Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 498, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37503/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

LAVANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.384.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAVANDE S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 28.384,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 juin 1988, publié au Mémorial C, numéro 250 du 21 septembre 1988.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le susdit notaire en date du 29 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 191 du 16 mai 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Docquier, comptable, demeurant à Hachy (B).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par l'actionnaire présent et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut, en conséquence, délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices non distribués de LUF 20.000.000 (vingt millions de francs luxembourgeois) en vue de le porter de LUF 25.000.000 (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) à LUF 45.000.000 (quarante-cinq millions de francs luxembourgeois) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Attribution gratuite des 20.000 (vingt mille) actions nouvelles aux actionnaires en proportion de leurs droits actuels et fixation de la date à partir de laquelle les nouvelles actions jouissent des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à LUF 45.000.000 (quarante-cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée des actionnaires, ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices non distribués de LUF 20.000.000 (vingt millions de francs luxembourgeois) en vue de le porter de LUF 25.000.000 (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) à LUF 45.000.000 (quarante-cinq millions de francs luxembourgeois) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et d'attribuer les actions nouvellement créées aux anciens actionnaires en proportion des actions détenues.

L'assemblée générale décide de fixer à ce jour, la date à partir de laquelle les actions nouvellement créées et émises jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

La preuve de l'existence des résultats reportés de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été apportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 décembre 1996, dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires réunie le 2 mai 1997 et par un bilan intermédiaire au 31 août 1997, ainsi que par une certification du conseil d'administration datée du 18 septembre 1997.

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite de la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à LUF 45.000.000 (quarante-cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 60.000,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, P. Docquier, M. Magnier, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1997, vol. 102S, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1997.

J. Delvaux.

(37504/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

LOUISIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.626.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 498, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Signature.

(37505/714/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

LTF CHEMTANK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée - SOPARFI.

Registered office: Luxembourg.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eleventh of September.

Before Maître Camille Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

«the proxy»,

acting as a special proxy of ANCHOR INTERNATIONAL S.A., a corporation existing under Luxembourg law having its registered seat at L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, R.C. Luxembourg, section B number 42.823;

«the mandator»,

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the company LTF CHEMTANK, S.à r.l., having its registered office at L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, has been incorporated pursuant to a notarial deed made out today by the undersigned notary.

II.- That the subscribed share capital of the corporation LTF CHEMTANK, S.à r.l. amounts currently to USD 190,000,000 (one hundred and ninety thousand million US dollars), represented by 1,900,000 (one million nine hundred thousand) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US dollars) each, fully paid in.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of LTF CHEMTANK, S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts with known amount have been paid and that he takes over all assets, being 1,900,000 (one million nine hundred thousand) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US dollars) each, representing 100% (one hundred per cent) of the shares of the company LTF CHEMTANK, S.à r.l., a company existing under the Luxembourg laws and having its registered seat established at L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, having a total number of issued shares of 1,900,000 (one million nine hundred thousand) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US dollars) per share and 43 (forty-three) ordinary shares of a par value of NLG 1,000 (one thousand Dutch Guilders), representing 100% (one hundred per cent) of the shares of the company MAAP INVESTMENT B.V., a company existing under the Netherlands Law and having its registered seat established at NL-2514 BE The Hague, Hooigracht 5, The Netherlands, having a total number of issued shares of 43 (forty-three) ordinary shares of a par value of NLG 1,000 (one thousand Dutch Guilders) per share, liabilities being intercompany debt to LTF CHEMTANK, S.à r.l., and financial commitments, including notarial fees of the dissolved company as appear from the attached liquidation balance sheet, and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities. Such draft account, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

VI.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date

VII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed, at 7.50 p.m.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

Etant entendu qu'en cas de divergence, le texte anglais fait foi.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique;

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ANCHOR INTERNATIONAL S.A., société ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R.C. section B numéro 42.823;

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que la société LTF CHEMTANK, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu ce jour par le notaire soussigné.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée LTF CHEMTANK, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à USD 190.000.000,- (cent quatre-vingt-dix millions de dollars US), représentés par 1.900.000 (un million neuf cent mille) actions de USD 100,- (cent dollars US) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société LTF CHEMTANK, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues et au montant connu ont été payées et, en outre, qu'il prend à sa charge tous les actifs, étant 1.900.000 (un million neuf cent mille) parts sociales de USD 100,- (cent dollars US) chacune de la société LTF CHEMTANK LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, ayant un capital de USD 190.000.000,- (cent quatre-vingt-dix millions de dollars US), divisé en 1.900.000 (un million neuf cent mille) parts sociales de USD 100,- (cent dollars US) chacune et 43 (quarante-trois) actions ordinaires d'une valeur nominale de NLG 1.000,- (mille florins), représentant 100% (cent pour cent) des actions de MAAP INVESTMENT B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social établi à NL-2514 BE La Haye, Hooigracht 5, Pays-Bas, ayant un nombre total d'actions émises de 43 (quarante-trois) actions ordinaires d'une valeur nominale de NLG 1.000,- (mille

florins) par action, passifs étant une dette de INTERCOMPANY à LTF CHEMTANK LUX, S.à r.l., et des engagements financiers, y compris les frais notariaux de la société dissoute, ainsi qu'il ressort du bilan de liquidation ci-annexé et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux. Cet état comptable, après signature ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte à 19.50 heures.

Signé: P. Van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1997, vol. 101S, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(37506/215/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

TRANSNATIONAL CAPITAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 36.213.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 498, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Signature.

(37566/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

LUXGAS-HANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5376 Uebersyren.

R. C. Luxembourg B 43.704.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37508/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

LUX-PARACHINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange.

R. C. Luxembourg B 29.660.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37509/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SATURNIA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 3.239.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SATURNIA HOLDING, ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 3.239, constituée suivant acte reçu par Maître Wurth, alors notaire de résidence à Mersch, le 4 décembre 1937, publié au Mémorial C, numéro 100 du 13 décembre 1937, dissoute par acte du même notaire Wurth en date du 14 décembre 1939, publié au Mémorial C, numéro 117 du 22 décembre 1939, rétablie par acte reçu le 2 décembre 1946, publié au Mémorial C, numéro 81 du 21 décembre 1946, et prorogée jusqu'au 4 décembre 1997 par acte du 28 décembre 1978.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Françoise Rollin, employée privée, demeurant à Rulles (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Marina Lespagnard, employée privée, demeurant à Aubange (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C du 13 et du 23 septembre 1997;
 - au «Lëtzebuerger Journal» des 13 et 23 septembre 1997;
- ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 2.600 (deux mille six cents) actions sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital social de LUF 1.400.000,- (un million quatre cent mille francs luxembourgeois), la totalité des actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Prorogation de la durée de la société pour la porter à une durée illimitée.
- 2) Fixation d'un capital autorisé de LUF 14.000.000,-, représenté par 26.000 actions sans désignation de valeur nominale.
- 3) Refonte complète des statuts pour les adapter à la législation en vigueur actuellement, mais sans apporter de modifications à ses éléments essentiels.
- 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de proroger la durée de la société pour la porter à une durée illimitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de LUF 14.000.000,- (quatorze millions de francs luxembourgeois), représenté par 26.000 (vingt-six mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter aux décisions prises et à la législation en vigueur actuellement, mais sans apporter de modifications à ses éléments essentiels, pour leur donner la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme holding sous la dénomination de SATURNIA HOLDING.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'achat, l'acquisition, l'administration, la vente et la mise en valeur de brevets, licences et droits d'auteurs de toutes espèces.

La société peut prêter et emprunter, avec ou sans garantie, en un mot faire toutes les opérations financières généralement quelconques qui entrent dans le cadre de son objet social, en restant toutefois dans limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social est fixé à LUF 1.400.000,- (un million quatre cent mille francs luxembourgeois), représenté par 2.600 (deux mille six cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital de la société pourra être porté de LUF 1.400.000,- (un million quatre cent mille francs luxembourgeois) à LUF 14.000.000,- (quatorze millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 23.400 (vingt-trois mille quatre cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en numéraire.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte du 2 octobre 1997 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social, sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra, sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont alors annulés et remplacés par des actions de jouissance.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telles que modifiées, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Les nouveaux statuts étant ainsi arrêtés et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Lang, F. Rollin, M. Lespagnard, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 102S, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(37536/215/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

LUXRIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.852.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour LUXRIVER S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(37510/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

LUXRIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.852.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour LUXRIVER S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(37511/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

MANINCO LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.893.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANINCO LIMITED
SOCIETE GENERALE BANK&TRUST
Le Domiciliaire
Signatures

(37512/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

MAWASHI GERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 32.114.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 juin 1997

La démission des administrateurs, MM J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. Directors, S.à.r.l., 23 rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. Management, S.à.r.l., 23 rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. Services, S.à.r.l., 23 rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

MAWASHI GERI S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(37513/652/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

MECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 47.927.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 2 octobre 1997, vol. 259, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH
Signature

(37514/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

MONDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 52.934.

EXTRAIT.

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 29 septembre 1997, a pris acte de la démission d'un administrateur, Dr. Domenico Piovesana et du décès d'un autre administrateur, M^e Michel De Luigi et a nommé en leur remplacement

- M^e Massimo Pedrazzini, avocat, demeurant à Lugano/Suisse et

- Mlle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs auxquels décharge pleine et entière est accordée.

Pour extrait conforme
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37516/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

METAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 1, rue Moltert.
R. C. Luxembourg B 19.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 1997

Signature.

(37515/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

MULTIFINANCE AND INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 18.605.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTIFINANCE AND INVESTMENT HOLDING S.A.
MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(37517/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

MUYLE RESEAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 27.891.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(37518/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

NC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 55.136.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997

FIDUCIAIRE WAGENER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signatures

(35719/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

**CONSORTIUM TIDANPLUS INTERMAR S.A., Société Anonyme,
(anc. ST MEDARD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 48.002.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établi à Luxembourg sous la dénomination de ST MEDARD HOLDING S.A., R.C. B Numéro 48.002, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 15 juin 1994.

Les statuts de ladite société anonyme ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 413 du 22 octobre 1994.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Karim Van Den Ende, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Bruno Klein, employé privé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée par les membres du bureau, que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Remplacement de l'alinéa premier de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de CONSORTIUM TIDANPLUS INTERMAR S.A.»;

2.- Remplacement de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exercice de représentations commerciales en tout genre, toutes activités d'import-export, de prospection commerciale et de marketing.

Le développement, l'acquisition et l'exploitation de brevets, licences et concessions.

Par ailleurs, la Société peut prendre toutes participations temporaires ou durables, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à ses actionnaires, tous concours, prêts, avances ou garanties sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières et immobilières de toute origine.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission obligatoire.

Elle peut exercer des mandats d'administrateur dans toute société.»

3.- Remplacement de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

4.- Remplacement de l'alinéa premier de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

5.- Acceptation de la démission des administrateurs actuels.

6.- Nomination de nouveaux administrateurs.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la raison sociale de la société.

En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa premier des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa premier.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de CONSORTIUM TIDANPLUS INTERMAR S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet l'exercice de représentations commerciales en tout genre, toutes activités d'import-export, de prospection commerciale et de marketing.

Le développement, l'acquisition et l'exploitation de brevets, licences et concessions.

Par ailleurs, la Société peut prendre toutes participations temporaires ou durable, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à ses actionnaires, tous concours, prêts, avances ou garanties, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières et immobilières de toute origine.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission obligatoire.

Elle peut exercer des mandats d'administrateur dans toute société.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de remplacer le premier alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des actuels administrateurs de la société:

- Monsieur Claude Schmit,
- Monsieur Joseph Vliegen,
- Monsieur Karim Van Den Ende.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer nouveaux administrateurs:

- Monsieur Antonio De Magalhaes, ingénieur, demeurant à Hasselt (Belgique),
- Monsieur Carlos Iranzo, médecin, demeurant à Sao Paulo (Brésil),
- Madame Marisa Mathey, sans profession, demeurant à Sao Paulo (Brésil),
- Madame Sabina Yaguizarova, sans profession, demeurant à Hasselt (Belgique).

La durée de leur mandat prendra fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle de 1998.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Van Den Ende, B. Klein, R. Galiotto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1997, vol. 101S, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1997.

A. Schwachtgen.

(37551/230/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

NEVERFAIL , S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 52.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 53, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(37520/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

NORTH TRANSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.228.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(37521/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

PRO DIELTCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 2 octobre 1997, vol. 259, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH.

(37526/561/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

NOSBAUM & JOSSA COMMUNICATIONS, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 18, rue Léon Kauffman.

Compte-rendu de l'assemblée des associés

L'assemblée des associés s'est réunie au siège social de la société le 9 octobre 1997.

Entre les présents

M. Jean-Marc Albert Nosbaum, demeurant à L-2630 Luxembourg, 97, route de Trèves
etM. Laurent Jean Raymond Jossa, demeurant à L-1853 Luxembourg, 18, rue Léon Kauffman
a été arrêté et convenu ce qui suit.

1. Les décisions de l'assemblée des associés du 23 septembre 1997 ont été modifiées d'après la loi des sociétés en nom collectif Art. 14 comme suit:

2. Suivant l'article 8 des statuts, il a été procédé à la nomination des gérants de la société.

Ont été votés à l'unanimité:

a) M. Jean-Marc Albert Nosbaum, demeurant à L-2630 Luxembourg, 97, route de Trèves

b) M. Laurent Jean Raymond Jossa, demeurant à L-1853 Luxembourg, 18, rue Léon Kauffman.

3. Les associés sont indéfiniment et solidairement tenus de tous les engagements de la société.

4. La société est engagée conjointement par les deux associés.

Luxembourg, le 9 octobre 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37522/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

OBLICIC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 26.841.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(37523/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

OBLICIC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 26.841.

Extrait des délibérations du conseil d'administration du 29 août 1997

Monsieur Christophe Carles a été nommé représentant permanent du CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE, en remplacement de Madame Fabienne Keller-Griesmar.

Monsieur Guy Pennanec'h a été nommé représentant permanent du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, en remplacement de Monsieur Thierry Chauderlot.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 1997**Composition du conseil d'administration*

MM. Gérard Roubach, Président,

Robert Reckinger,

Marc Weinand,

BANQUE REGIONALE DE L'OUEST S.A., représentée par M. Franck Buchmuller,

BANQUE SCALBERT-DUPONT S.A., représentée par M. Bertrand Dubus,

CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE S.A., représenté par M. Christophe Carles,

CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, représenté par M. Alain Guelennoc,

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, représenté par M. Guy Pennanec'h,

LYONNAISE DE BANQUE S.A., représenté par M. Luc Peyronel,

SOCIETE NANCEIENNE VARIN-BERNIER, représentée par M. Frédéric Saulnier.

Réviseur d'Entreprises

PRICE WATERHOUSE S.A.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Réquisition aux fins d'inscription au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(37524/007/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

PANDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.796.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour PANDINVEST S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(37525/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

RATIOPHARM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 38.871.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37527/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

RECALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 5, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 23.682.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(37528/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

RECOVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 51.852.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37529/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

RITZUREI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 31.097.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 15 mai 1997

La démission des administrateurs, MM L. van Loey, E. Patteet et M. Van Ginderen, est acceptée. Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

RITZUREI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(37532/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

RED WINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 43.765.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(37530/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

RISING STAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.

Report of the extraordinary meeting of the board of directors of RISING STAR S.A. held at its registered offices in L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers on the 1st day of October, 1997

- The Board of directors takes into account the giving up of its seat in the board of directors of RISING STAR S.A. as of the 1st day of October, 1997 of STEVENS, THOMAS & PARTNERS S.A.H.

- The directors STEVENS, THOMAS & PARTNERS S.A.H. is officially discharged from now on.

- As new director and general director (administrateur-délégué) is appointed Mr Ben C. Smet, fiduciary and director in corporations, acting as director for.

Duly signed by its authorized officers on this 1st day of October.

For SKYLINE HOLDING GROUP INC.

Signature

For CORONA HOLDING GROUP INC.

Signature

For STEVENS, THOMAS & PARTNERS S.A.

B. Smet

J. Torfs

Director

Director

Ben C. Smet

New director general

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1997, vol. 498, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37531/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SCD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4602 Differdange.
R. C. Luxembourg B 41.993.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37537/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SENSEI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 33.798.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 5 juin 1997

La démission des administrateurs, MM. J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée. Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

SENSEI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(37538/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SANTA CLARA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.258.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour SANTA CLARA S.A., Société Anonyme
(en liquidation)
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(37533/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SANTA CLARA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.258.

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation SANTA CLARA S.A., qui a eu lieu en date du 22 septembre 1997 à 14.00 heures, a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 1997.

Pour SANTA CLARA S.A., Société Anonyme
(en liquidation)
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37534/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SARAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.797.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 juin 1994.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 52, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARAH S.A.

(37535/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

TELEPOST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 59.291.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-ninth of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TELEPOST HOLDING S.A., a société anonyme, established in L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, R.C. Luxembourg section B number 59.291, incorporated by a deed enacted by notary public Alphonse Lentz, residing in Remich on May 23rd, 1997, published in the Mémorial C, number 454 of August 21st, 1997, amended by a notarial deed of the same notary dated July 7th, 1997, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Charles Duro, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marianne Goebel, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Malou Faber, maître en droit, residing in Bergem.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the bureau and the notary.

II. As appears from the attendance list, all the shares of the corporation representing the entire corporate capital are present or represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The present meeting is held without prior notice or publication according to article 6 of the by-laws, all shareholders being present or represented and all shareholders hereby stating that they have been informed of the agenda of the meeting.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Ratification of the decision taken by the board of directors to adopt and implement a stock option plan.
2. Authorization given to the board of directors to issue under this stock option plan shares of the company at par value, without an issue premium representing at all times up to 15% of the subscribed share capital of the company. Authorization given to the board of directors to decide, after each increase of subscribed capital of the company, to maintain this level of 15% or not.
3. Creation of a special portion within the authorized share capital to be used solely for the issue of shares under the stock option plan. Authorization given to the board of directors to increase from time to time the subscribed capital within the limits of this portion of the authorized capital and according to the terms and conditions of the stock option plan.
4. Renunciation by the shareholders to their preferential right to subscribe to shares at the increase of the subscribed share capital under the stock option plan within the limits of the before defined portion of the authorized capital.
5. Amendment of article 3 paragraph 4 of the articles of incorporation so as to bring it in line with the decisions taken.
6. Miscellaneous.

The facts exposed and recognized by the meeting, the President exposed the motives which let the Board of Directors to submit the proposals indicated in the agenda to the vote of the shareholders.

After deliberation, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to ratify the decision taken by the board of directors in its meeting of September 12th, 1997 concerning the adoption and implementation of a stock option plan.

Second resolution

The general meeting decides to authorize the board of directors of the company to issue under this stock option plan shares of the company at par value, without an issue premium representing at all times up to 15% of the subscribed share capital of the company. The Board of Directors is furthermore authorized to decide, after each increase of subscribed capital of the company, to maintain this level of 15% or not.

Third resolution

The general meeting decides to create a special portion within the authorized share capital to be used solely under the stock option plan. This portion shall represent at all times 15% of the subscribed share capital of the company. The general meeting authorizes the board of directors to increase from time to time the subscribed capital within the limits of this portion of the authorized capital and according to the terms and conditions of the stock option plan.

Fourth resolution

The existing shareholders declare that they renounce to their preferential right to subscribe to newly issued shares at all increases of the subscribed share capital made under the stock option plan within the limits of the before defined portion of the authorized capital.»

Fifth resolution

As a consequence of the authorization given to the Board of Directors, the general meeting resolves to amend article 3 paragraph 4 of the Articles of Incorporation of the company, which will now read as follows:

«**Art. 3. Fourth paragraph.** Furthermore, the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amounts may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The Board of Directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors is furthermore authorized to issue convertible bonds within the limits of the authorized capital and under the terms and conditions as it may determine. Within the authorized capital a special portion is created to be used solely for the issue of shares under the company's stock option plan. This portion shall represent at all times 15% of the subscribed share capital of the company. The Board of Directors is authorized to increase from time to time the subscribed capital within the limits of this portion of the authorized capital and according to the terms and conditions of the stock option plan. Such shares shall be issued at par value without an issue premium. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (40,000.- LUF).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understand and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TELEPOST HOLDING S.A., une société anonyme avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, R.C. Luxembourg section B numéro 59.291, constituée par acte notarié de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, passé le 23 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 454 du 21 août 1997; modifiée par acte du même notaire, le 7 juillet 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est présidée par M^e Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, M^e Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. La présente assemblée a lieu sans convocation ou publication préalable, conformément à l'article 6 des statuts, tous les actionnaires étant présents ou représentés et tous les actionnaires déclarant par les présentes avoir été informés de l'ordre du jour de la présente assemblée.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification de la décision prise par le conseil d'administration d'adopter et d'exécuter un programme d'options d'achat d'actions.

2. Autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre sous ce programme d'options d'achat d'actions des actions de la société à la valeur nominale sans prime d'émission représentant en tout temps jusqu'à 15% du capital souscrit de la société. Autorisation donnée au conseil d'administration de décider après chaque augmentation de capital souscrit de la société de maintenir ce niveau de 15% ou non.

3. Création d'une part spéciale à l'intérieur du capital autorisé pouvant être utilisée exclusivement pour l'émission d'actions sous le programme d'options d'achat d'actions. Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites de cette part du capital autorisé selon les termes et conditions du programme d'options d'achat d'actions.

4. Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre lors des augmentations du capital souscrit sous le programme d'options d'achat d'actions et endéans les limites de la part du capital autorisé préalablement déterminée.

5. Modification de l'article 3 paragraphe 4 des statuts de la société afin de le mettre en concordance avec les décisions qui ont été prises.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions indiquées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après délibération, l'assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de ratifier la décision prise par le conseil d'administration dans sa réunion du 12 septembre 1997 concernant l'adoption et l'exécution d'un programme d'options d'achat d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration de la société à émettre sous le programme d'options d'achat d'actions des actions de la société à la valeur nominale sans prime d'émission représentant en tout temps jusqu'à 15% du capital souscrit de la société. Le conseil d'administration est en outre autorisé à décider après chaque augmentation du capital souscrit de la société de maintenir ce niveau de 15% ou non.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer une part spéciale du capital autorisé qui peut être utilisée exclusivement sous le programme d'options d'achat d'actions. Cette part représentant en tout temps 15% du capital souscrit de la société. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit endéans les limites de cette part du capital autorisé et selon les termes et conditions du programme d'options d'achat d'actions.

Quatrième résolution

Les anciens actionnaires de la société déclarent renoncer à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront nouvellement créées et émises lors des augmentations du capital souscrit faites en application du programme d'options d'achat d'actions et endéans les limites de la part prémentionnée du capital autorisé.

Cinquième résolution

En conséquence des autorisations données au conseil d'administration, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 alinéa 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Quatrième alinéa.** En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des obligations convertibles dans les limites du capital autorisé et aux termes et conditions qu'il pourra déterminer. Dans les limites du capital autorisé, une part spéciale est créée qui peut être utilisée exclusivement pour l'émission d'actions sous le programme d'options d'achat d'actions de la société. Cette part représentera en tout temps 15% du capital souscrit de la société. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit dans les limites de cette part du capital autorisé et selon les termes et conditions du programme d'options d'achat d'actions. Ces actions seront émises à la valeur nominale sans prime d'émission. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous avec Nous, notaire, signé le présent acte.

Signé: C. Duro, M. Goebel, M. Faber, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997, vol. 102S, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 9 octobre 1997.

P. Bettingen.

(37556/202/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

TELEPOST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 9 octobre 1997.

P. Bettingen.

(37557/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.799.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 6 juin 1994.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 52, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIOLA S.A.

Signature

(37545/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SHARKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 32.413.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 juin 1997

La démission des administrateurs, MM. J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

SHARKEY S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(37539/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SHURIKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 53.631.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 15 mai 1997

La démission, des administrateurs, MM. L. Van Loey, E. Patteet et M. Van Ginderen, est acceptée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

SHURIKEN S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(37540/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SIGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 33.799.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 19 mai 1997

La démission des administrateurs, MM. L. Van Loey, E. Patteet et M. Van Ginderen, est acceptée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

SIGA HOLDING S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(37542/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

**SICO S.A., Société Anonyme,
(anc. DECAPO S.A.).**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 53.786.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur Signature
Administrateur

(37541/652/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

MANUEL SILVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.292.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37543/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SIMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.023.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37544/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SOFIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 39.764.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 498, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 septembre 1997 que FIDUCIAIRE DU VAL FLEURI, Société à responsabilité limitée, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Didier Carmon, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Signature.

(37546/727/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SOGALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.317.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

(37547/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SPECALY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Luxembourg, 21A, rue Général Patton.
R. C. Luxembourg B 46.412.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1997, vol. 498, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 octobre 1997.

Signature.

(37549/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SPECALY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Luxembourg, 21A, rue Général Patton.
R. C. Luxembourg B 46.412.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 1997

Quatrième résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Paul Bergmanns en qualité d'administrateur et la nomination de Monsieur Guido Bergmanns pour pourvoir à son remplacement. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Strassen, le 29 septembre 1997.

CIE LUX DE REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1997, vol. 498, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37550/678/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

SPECALY ALIGROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.
R. C. Luxembourg B 20.492.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 1997

Quatrième résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Paul Bergmanns en qualité d'administrateur et la nomination de Monsieur Guido Bergmanns pour pourvoir à son remplacement. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Strassen, le 29 septembre 1997.

CIE LUX DE REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1997, vol. 498, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37548/678/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

STARDUST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.

*Report of the extraordinary meeting of the Board of Directors of STARDUST S.A. held at its registered offices
in L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers on the 1st Day of October, 1997*

- The Board of directors takes into account the giving up of its seat in the Board of Directors of STARDUST S.A. as of the 1st Day of October, 1997 of STEVEN, THOMAS & PARTNERS S.A.

- The Director STEVEN, THOMAS & PARTNERS S.A. is officially discharged from now on.

- As new Director and General Director (administrateur-délégué) is appointed Mr Ben C. Smet, fiduciary and Director in Corporations, acting as Director for.

Duly signed by its authorized officers on this 1st Day of October.

For SKYLINE HOLDING GROUP INC.

FOR CORONA HOLDING GROUP INC.

Signature

Signature

FOR STEVEN, THOMAS & PARTNERS S.A.

B. C. Smet

B. Smet J. Torfs

New Director General

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1997, vol. 498, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37552/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

TAXI LORSCHIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 106, rue Eugène Welter.
R. C. Luxembourg B 38.132.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(37554/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

STINGRAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 40.431.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 2 juin 1997

La démission des administrateurs, MM. J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée.

Sont nommés administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

STINGRAY HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(37553/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

TELECOM MATRIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 51.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 53, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(37555/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

TEXINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 35.444.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 6 juin 1997

La démission des administrateurs, MM. J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée.

Sont nommés administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

TEXINVEST S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(37558/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

THE GRANIBERIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 33.804.

Monsieur Francis Tancrede a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 28 août 1997.

Réquisition aux fins d'inscription au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37559/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

THIRD MILLENNIUM CHALLENGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 39.137.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 juillet 1997

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société THIRD MILLENNIUM CHALLENGE S.A. tenue en date du 7 juillet 1997 que les mandats de M. Hans de Graaf et Mme Juliette Lorang, administrateurs, et de MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Commissaire aux Comptes, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 1998.

M. Maarten van de Vaart, employé de banque, demeurant à Steinsel, a été nommé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. Wouter H. Muller, directeur de banque, demeurant à CH-Uerikon, démissionnaire. Le mandat de M. Maarten van de Vaart prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 1998.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 498, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37560/003/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

**UTOPIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. UTOPIA PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 60.017.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à Steinfort;

agissant en sa qualité de seul associé de UTOPIA PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.017, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 1997, en voie de publication au Mémorial C, et dont le capital social s'élève à USD 50.000,- (cinquante mille dollars US), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 500,- (cinq cents dollars US) chacune;

exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés en vertu des dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés à responsabilité limitée et de l'article 12 de ses statuts.

L'associé unique, agissant suivant ses susdites capacités, requiert le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de parts sociales.
 - 2.- Transformation de la forme de la société en une société anonyme.
 - 3.- Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société.
 - 4.- Démission du gérant et nominations statutaires des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- Approbation faite de ce qui précède, l'associé unique requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Cession des parts sociales

Monsieur Jan Jaap Geusebroek, associé unique prénommé,

A) décide de vendre et céder, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit:

1) 98 (quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de USD 500,- (cinq cents dollars US) chacune de la société à responsabilité limitée UTOPIA PARTICIPATIONS, S.à r.l., prédésignée, à la société anonyme SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal (R.C. Luxembourg B numéro 51.472), pour laquelle agit, stipule et accepte aux présentes son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Luxembourg;

pour et moyennant le prix de USD 500,- (cinq cents dollars US) la part, soit au total la somme de USD 49.000,- (quarante-neuf mille dollars US);

2) 2 (deux) parts sociales de USD 500,- (cinq cents dollars US) chacune de la société à responsabilité limitée UTOPIA PARTICIPATIONS, S.à r.l., prédésignée, à la société anonyme de droit anglais SELINE FINANCE LIMITED, ayant son siège social à UK-TR36XA Cornwall (Angleterre), Pewsey House, Porthkea, Truro (numéro de constitution 3227310), pour laquelle agit, stipule et accepte aux présentes son directeur, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, prénommé; pour et moyennant le prix de USD 500,- (cinq cents dollars US) la part, soit au total la somme de USD 1.000,- (mille dollars US).

B) Reconnaît que les prix ci-avant stipulés ont été intégralement payés, ce dont quittance.

Intervention du gérant

Intervient ensuite aux présentes le gérant de UTOPIA PARTICIPATIONS, S.à r.l., Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé, lequel déclare, conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle qu'amendée,

accepter la cession de 98 (quatre-vingt-dix-huit) parts sociales à la société anonyme SELINE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, et de 2 (deux) parts sociales à la société anonyme de droit anglais SELINE FINANCE LIMITED, également prénommée, et considérer ces opérations comme étant dûment notifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil tel qu'amendé.

Transformation de la société

L'assemblée ainsi constituée, décide, à l'unanimité, de transformer la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

L'assemblée décide en conséquence de doter la société de statuts adaptés à une société anonyme luxembourgeoise et de procéder à leur refonte pour leur donner la teneur suivante:

Version française:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée UTOPIA PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. La société existe pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Steinfort.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 50.000,- (cinquante mille dollars US), divisé en 100 (cent) actions de USD 500,- (cinq cents dollars US) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne, cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Version allemande:

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung UTOPIA PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt. Nach Massgabe der gesetzlichen Vorschriften kann die Generalversammlung über die Auflösung beschliessen.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Steinfort.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden; dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen Handlungen vornehmen, und dies im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf USD 50.000,- (fünfzigtausend US dollars) festgesetzt, eingeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nennwert von je USD 500,- (fünfhundert US dollars).

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namensaktien oder Inhaberaktien.

Das Gesellschaftskapital kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre, welche wie im Falle einer Satzungsänderung abstimmt, erhöht oder vermindert werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich über ein Recht vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder aber durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Direktors oder eines der geschäftsführenden Direktoren oder des Verwaltungsratsbevollmächtigten verpflichtet.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Verwaltungsrat dazu bevollmächtigten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am letzten Dienstag des Monats Mai um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen, der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchzuführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten unterwerfen sich die vertragsschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Nominations statutaires

L'assemblée donne décharge entière et définitive à Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé, pour l'exercice de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée UTOPIA PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1) Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.

2) La société anonyme SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

3) La société anonyme de droit anglais SELINE FINANCE LIMITED, ayant son siège social à UK-TR36XA Cornwall (Angleterre), Pewsey House, Porthkea, Truro.

Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé, est nommé comme administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société sous sa seule signature.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Est nommée commissaire aux comptes de la société:

la société anonyme EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de soixante-deux mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Geusebroek, J. Van Leuvenheim, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1997, vol. 101S, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(37572/215/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

ANDERSEN CONSULTING HOLDINGS AND FINANCE, S.à r.l.,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-sixth of August.

Before Us, Maître Camille Mines, notary, residing in Redange (Luxembourg), acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Dudelange (Luxembourg), the second named remaining the depositary of the present original deed.

There appeared:

AC HOLDINGS CV, with registered office at Stadhoudersplantsoen 24, NL-2617 JL The Hague, duly represented by Mr Olivier Ferres, consultant residing at 16, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, by virtue of a proxy given to him under private seal, dated August 25, 1997.

The prementioned proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which he intends to organize as sole shareholder or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove the company will remain within the limits established by the law of July 31st, 1929.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company is incorporated under the name of ANDERSEN CONSULTING HOLDINGS AND FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 6. The capital of the company is fixed at forty thousand United States dollars (USD 40,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of forty United States dollars (USD 40.-) each.

The one thousand (1,000) shares have been entirely subscribed to by the sole associate, AC HOLDINGS CV, prementioned, and fully paid in at par value of forty United States dollars (USD 40.-) and with an issue premium of six thousand nine hundred and four United States dollars and forty-four cents (USD 6,904.44) per share, by the same associate by contribution in kind of four hundred (400) shares with a nominal value of one hundred Netherlands guilders (NLG 100.-) each of ANDERSEN CONSULTING PARTICIPATIONS BV, with registered office at Parkstraat 83, NL-2514 JG The Hague, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of ANDERSEN CONSULTING PARTICIPATIONS BV, which shares are hereby transferred to and accepted by ANDERSEN CONSULTING HOLDING AND FINANCE, S.à r.l. at the value of six million nine hundred and forty-four thousand four hundred and forty United States dollars (USD 6,944,440.-).

Art. 7. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non-associates is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the company's capital. In the case of death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the votes of the surviving associates. In any event, the remaining associates have a pre-emption right, which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associates are allowed to request the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not be associates and who are appointed by the general meeting of the associates.

Towards third parties, the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signature.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy-five per cent of the capital.

Art. 16. The business year begins on the first of September and ends on the thirty-first of August of each year.

Art. 17. Every year on thirty-first of August, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 19. Out of the net profit, five per cent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remuneration.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on the thirty first of August 1997.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies have been fulfilled.

Evaluation

The share capital and issue premium are evaluated at approximately two hundred and sixty-two million eight hundred thousand Luxembourg francs (LUF 262,800,000.-).

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one hundred and sixty thousand Luxembourg francs (LUF 160,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

1. The following is appointed manager of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

Mr Jean Faltz, consultant, residing at 84, rue des Eglantiers, L-1457 Luxembourg.

The manager may validly bind the company by his sole signature.

The manager may appoint agents, fix their powers, competencies and dismiss them.

The manager's assignment ends at the general ordinary meeting, which decides on the financial statements of the first business year. He may be re-elected.

2. The company's address is fixed at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange, on the day mentioned at the beginning of this documents.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung der gegenwärtigen Urkunde:

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, an sechszwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Redingen (Luxemburg), welcher den Notar Joseph Elvinger, im Amtssitz in Düdelingen (Grossherzogtum Luxemburg), hier ersetzt (Zweitgenannter bleibt Depositar der vorliegenden Originalurkunde).

Ist erschienen:

AC HOLDINGS CV, mit Gesellschaftssitz in Stadhoudersplantsoen 24, NL-2617 JL Den Haag, hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Berater, wohnhaft in 16, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 25. August 1997.

Vorerwähnte Vollmacht, nach ne varietur- Paraphierung durch den Kompartmenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Kompartment, handelnd wie eingangs erwähnt, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er als alleiniger Anteilseigner oder mit zukünftigen Anteilseignern zu gründen beabsichtigt hat wie folgt festgelegt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Massnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fordern.

Bei allen vorstehenden Handlungen bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist ANDERSEN CONSULTING HOLDINGS AND FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt vierzigtausend Dollar der Vereinigten Staaten (USD 40.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von vierzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 40,-) pro Anteil.

Die eintausend (1.000) Anteile wurden vom einzigen Gesellschafter AC HOLDINGS CV, vorgeannt, gezeichnet und voll im Nennwert von vierzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 40,-) sowie mit einem Emissionsaufgeld von sechstausendneunhundertundvier Dollar der Vereinigten Staaten Komma vierunvierzig Cents (USD 6.904,44) pro Anteil eingezahlt, durch Einbringung von vierhundert (400) Anteilen mit einem Nominalwert von einhundert niederländische Gulden (NLG 100,-) je Anteil, der ANDERSEN CONSULTING PARTICIPATIONS BV, mit Gesellschaftssitz in Parkstraat 83, NL-2514 JG Den Haag, welche einhundert Prozent (100%) des Aktienkapitals der ANDERSEN CONSULTING PARTICIPATIONS BV darstellen, welche Aktien hiermit der ANDERSEN CONSULTING HOLDINGS AND FINANCE, S.à r.l. übertragen sind, welche diese annimmt zu einem Wert von sechs Millionen neunhundertvierundvierzigtausendvierhundertvierzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 6.944.440,-).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden, so wie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. Die Abtretung an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Aktienkapitals. Im Falle des Todes eines Gesellschafters unterliegt die Abtretung an Nichtgesellschafter der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Aktienkapitals der überlebenden Gesellschafter. In jedem Fall haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches sie binnen dreissig Tagen nach Ablehnung des Verkaufs an einen Nichtgesellschafter ausüben müssen.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung bestimmt werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Sollte ein Geschäftsführer zeitweise verhindert sein, kann die Gesellschaft durch den alleinigen Anteilseigner geführt werden. Falls es mehrere Anteilseigner gibt, können diese die Gesellschaft gemeinsam vertreten.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden. Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung betreffen, werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten September und endet am einunddreissigsten August eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr am einunddreissigsten August wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 18. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet, bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 20. Im Falle der Auslösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt, welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 21. Solange ein Gesellschafter alle Anteile hält, besteht die Gesellschaft als eine Einmanngesellschaft, gemäss Artikel 179 (2) des Gesellschaftsgesetzes. In diesem Falle sind unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 des Gesetzes anwendbar.

Art. 22. Alles, was nicht durch gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

Übergangsbestimmung

Das erste Beschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten August 1997.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bestimmungen von Artikel 18 des Gesellschaftsgesetzes erfüllt wurden.

Abschätzung

Das Gesellschaftskapital sowie Emissionsaufgeld werden abgeschätzt auf ungefähr zweihundertzweiundsechzig Millionen achthunderttausend luxemburgische Franken (LUF 262.800.000,-).

Kosten

Die Kosten und Lasten, welche der Gesellschaft anlässlich ihrer Gründung entstehen, werden auf einhundertsechzigtausend luxemburgische Franken (LUF 160.000,-) geschätzt.

Pro fisco

Zur Information des Einnehmers der zuständigen Eintragungsbehörde, bezieht die Gesellschaft sich auf Artikel 4-2 1) des vom Gesetz vom 3. Dezember 1986 abgeänderten Gesetzes vom 29. Dezember 1971, welcher eine Freistellung der Kapitaleintragungsgebühr auf Sacheinlagen vorsieht; die vorgenommene Sacheinlage stellt mehr als fünfundsiebzig Prozent (75%) des Kapitals einer Gesellschaft mit statutarischem und effektivem Sitz auf dem Gebiet eines Mitgliedsstaates der Europäischen Union (Niederlande) dar (100%).

Beschlüsse des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zum Geschäftsführer mit den in Artikel 12 der Gesellschaftssatzung erwähnten Befugnissen wird ernannt: Herr Jean Faltz, Berater, wohnhaft in 84, rue des Eglantiers, L-1475 Luxemburg.

Der Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift rechtlich verpflichten.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, ihre Vollmachten und Befugnisse festlegen und sie abberufen.

Das Mandat des Geschäftsführers endet anlässlich der Generalversammlung, welche über das erste Geschäftsjahr beschliesst. Er kann wiedergewählt werden.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird auf 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg festgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Redingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass, auf Antrag des Kompargenten, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, aufgenommen wurde.

Auf Antrag desselben Kompargenten und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text vorrangig.

Signé: O. Ferres, C. Mines.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1997, vol. 829, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 octobre 1997.

J. Elvinger.

(37585/211/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1997.

**ANDERSEN CONSULTING VENTURES, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-sixth of August.

Before Us, Maître Camille Mines, notary, residing in Redange (Luxembourg), acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Dudelange (Luxembourg), the second named remaining the depositary of the present original deed.

There appeared:

ANDERSEN CONSULTING HOLDINGS AND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, duly represented by Mr Olivier Ferres, consultant residing at 16, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, by virtue of a proxy given to him under private seal, dated August 26, 1997.

The prementioned proxy, being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which he intends to organize as sole shareholder or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company is incorporated under the name of ANDERSEN CONSULTING VENTURES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 6. The capital of the company is fixed at forty thousand United States dollars (USD 40,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of forty United States dollars (USD 40.-) each.

The one thousand (1,000) shares have been entirely subscribed to by the sole associate, ANDERSEN CONSULTING HOLDINGS AND FINANCE, S.à r.l., prementioned, and fully paid in at par value of forty United States dollars (USD 40.-) and within an issue premium of six thousand nine hundred and four United States dollars (USD 6,904.-) per share by the same associate by contribution in kind of all assets and liabilities of ANDERSEN CONSULTING HOLDINGS AND FINANCE, S.à r.l., which are hereby transferred to and accepted by ANDERSEN CONSULTING VENTURES, S.à r.l. at the value of six million nine hundred and forty-four thousand United States dollars (USD 6,944,000.-).

Art. 7. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non-associates is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the company's capital. In the case of death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the votes of the surviving associates. In any event, the remaining associates have a pre-emption right, which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associates are allowed to request the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not be associates and who are appointed by the general meeting of the associates.

Towards third parties, the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signature.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy-five per cent of the capital.

Art. 16. The business year begins on the first of September and ends on the thirty-first of August of each year.

Art. 17. Every year on thirty-first of August, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 19. Out of the net profit, five per cent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remuneration.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on the thirty first of August 1997.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies have been fulfilled.

Evaluation

The share capital and issue premium are evaluated at approximately two hundred and sixty-two million eight hundred thousand Luxembourg francs (LUF 262,800,000.-).

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one hundred and sixty thousand Luxembourg francs (LUF 160,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

1. The following is appointed manager of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

Mr Jean Faltz, consultant, residing at 84, rue des Eglantiers, L-1457 Luxembourg.

The manager may validly bind the company by his sole signature.

The manager may appoint agents, fix their powers, competencies and dismiss them.

The manager's assignment ends at the general ordinary meeting, which decides on the financial statements of the first business year. He may be re-elected.

2. The company's address is fixed at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange, on the day mentioned at the beginning of this documents.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung der gegenwärtigen Urkunde:

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am sechszwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Redingen (Luxemburg), welcher den Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Düdelingen (Grossherzogtum Luxemburg), hier ersetzt (Zweitgenannter bleibt Depositar der vorliegenden Originalurkunde).

Ist erschienen:

ANDERSEN CONSULTING HOLDINGS AND FINANCE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Berater, wohnhaft in 16, avenue du Bois, L-1251 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 26. August 1997.

Vorerwähnte Vollmacht, nach ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er als alleiniger Anteilseigner oder mit zukünftigen Anteilseignern zu gründen beabsichtigt, wie folgt festgelegt hat:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Haltung von Beteiligungen unter irgendwelcher Form, an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder irgendeine andere Form, sowie die Veräusserung durch Verkauf, Tausch oder anderswie von Aktien, Obligationen, Genussscheinen oder anderen Wertpapieren jedwelcher Art.

Die Gesellschaft kann jede industrielle Aktivität betreiben und sie darf ein dem Publikum offenes kommerzielles Unternehmen führen.

Generell kann die Gesellschaft sämtliche zur Kontrolle und Überwachung notwendigen Massnahmen ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist ANDERSEN CONSULTING VENTURES, S.à r.l.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt vierzigtausend Dollar der Vereinigten Staaten (USD 40.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von vierzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 40,-) pro Anteil.

Die eintausend (1.000) Anteile wurden vom einzigen Gesellschafter ANDERSEN CONSULTING HOLDINGS AND FINANCE, S.à r.l., vorgeannt, gezeichnet und voll im Nennwert von vierzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 40,-) sowie mit einem Emissionsaufgeld von sechstausendneunhundertundvier Dollar der Vereinigten Staaten (USD 6.904,-) pro Anteil eingezahlt, durch Einbringung von sämtlichen Aktiva und Passiva der ANDERSEN CONSULTING HOLDINGS AND FINANCE, S.à r.l., welche hiermit der ANDERSEN CONSULTING VENTURES, S.à r.l. übertragen sind, welche dies annimmt zu einem Wert von sechs Millionen neunhundertvierundvierzigtausend Dollar der Vereinigten Staaten (USD 6.944.000,-).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden so wie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. Die Abtretung an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Aktienkapitals. Im Falle des Todes eines Gesellschafters unterliegt die Abtretung an Nichtgesellschafter der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Aktienkapitals der überlebenden Gesellschafter. In jedem Fall haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches sie binnen dreissig Tagen nach Ablehnung des Verkaufs an einen Nichtgesellschafter ausüben müssen.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung bestimmt werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Sollte ein Geschäftsführer zeitweise verhindert sein, kann die Gesellschaft durch den alleinigen Anteilseigner geführt werden. Falls es mehrere Anteilseigner gibt, können diese die Gesellschaft gemeinsam vertreten.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden. Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung betreffen, werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten September und endet am einunddreissigsten August eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr am einunddreissigsten August wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 18. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet, bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 20. Im Falle der Auslösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt, welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 21. Solange ein Gesellschafter alle Anteile hält, besteht die Gesellschaft als Einmanngesellschaft, gemäss Artikel 179 (2) des Gesellschaftsgesetzes. In diesem Falle sind unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 des Gesetzes anwendbar.

Art. 22. Alles, was nicht durch gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

Übergangsbestimmung

Das erste Beschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten August 1997.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bestimmungen von Artikel 18 des Gesellschaftsgesetzes erfüllt wurden.

Abschätzung

Das Gesellschaftskapital sowie Emissionsaufgeld werden abgeschätzt auf ungefähr zweihundertzweiundsechzig Millionen achthunderttausend luxemburgische Franken (LUF 262.800.000,-).

Kosten

Die Kosten und Lasten, welche der Gesellschaft anlässlich ihrer Gründung entstehen, werden auf einhundertsechzigtausend luxemburgische Franken (LUF 160.000,-) geschätzt.

Pro fisco

Zur Information des Enehmers der zuständigen Eintragungsbehörde, bezieht die Gesellschaft sich auf Artikel 4-1) des vom Gesetz vom 3. Dezember 1986 abgeänderten Gesetzes vom 29. Dezember 1971, welcher eine Freistellung der Kapitaleintragungsgebühr auf Sacheinlagen vorsieht; die vorgenommene Sacheinlage stellt die Gesamtheit der Aktiva und Passiva der einbringenden Gesellschaft dar, welche ihren statutarischen und effektiven Sitz auf dem Gebiet eines Mitgliedstaates der Europäischen Union (Niederlande) hat.

Beschlüsse des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft, hat der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zum Geschäftsführer mit den in Artikel 12 der Gesellschaftssatzung erwähnten Befugnissen wird ernannt:

Herr Jean Faltz, Berater, wohnhaft in 84, rue des Eglantiers, L-1475 Luxemburg.

Der Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift rechtlich verpflichten.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, ihre Vollmachten und Befugnisse festlegen und sie abberufen.

Das Mandat des Geschäftsführers endet anlässlich der Generalversammlung welche über das erste Geschäftsjahr beschliesst. Er kann wiedergewählt werden.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird auf 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg festgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Redingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Der Unterzeichnete Notar der Englisch versteht und spricht erklärt, dass, auf Antrag des Komparenten, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, aufgenommen wurde.

Auf Antrag desselben Komparenten und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text vorrangig.

Signé: O. Ferres, C. Mines.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1997, vol. 829, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 octobre 1997.

J. Elvinger.

(37586/211/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1997.

FONDATION LIONS VAINCRE LE CANCER.

Procès-verbal n° 6 juin 1997 de la réunion du 20 août 1997

Présents:

MM. Gaston Buck (L.C. Amitié), représenté par L. Contato;
 René Braun (L.C. Europe);
 Léon Contato (L.C. Doyen);
 Alphonse Frank (L.C. Mameranus);
 René Konsbruck (L.C. Glasburen);
 Erny Lamborelle (L.C. Ardennes);
 Robert Lemmer (L.C. Al Letzebuerg);
 Francis Péporté (L.C. Esch-sur-Alzette);
 Guy Pries (L.C. Luxembourg Eisleck);
 Marcel Schleder (L.C. Amitié);
 Jean Theis (L.C. Luxembourg-Moselle);
 Frank Weiwers (L.C. Echternach);
 Madame Josée Juncker (L.C. Fort Vauban).

Ordre du jour:

1. Quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juillet 1997
4. Deuxième résolution à prendre au sujet de la dissolution de la Fondation

La sixième réunion du Conseil d'Administration de la FONDATION LIONS VAINCRE LE CANCER a eu lieu dans le relais Oberweis à Luxembourg (Cloche d'Or). La réunion est présidée par Léon Contato, administrateur.

1. Quorum

Le Président de séance constate que le quorum requis par l'article 9 (§4) des statuts est atteint et que le Conseil peut, par conséquent, valablement statuer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juillet 1997

Le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 1997 est approuvé à l'unanimité.

4. Deuxième résolution à prendre au sujet de la dissolution de la Fondation.

En application de l'article 19 (1) des statuts, le Conseil confirme sa décision prise le 16 juillet 1997, tendant à dissoudre la FONDATION LIONS VAINCRE LE CANCER et à transférer les éléments formant son actif net à l'a.s.b.l. ACTION LIONS VAINCRE LE CANCER.

L. Contato
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 498, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37583/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

TONFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
 R. C. Luxembourg B 37.563.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 2 juin 1997

La démission des administrateurs, MM. J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer, est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

TONFA INTERNATIONAL S.A.
 Signature Signature
Administrateur Administrateur

(37562/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 1997.